

Arrêt de la Cour (troisième chambre) du 9 novembre 2017 (demande de décision préjudicielle de la Curtea de Apel Cluj — Roumanie) — Teodor Ispas, Anduța Ispas / Direcția Generală a Finanțelor Publice Cluj

(Affaire C-298/16) ⁽¹⁾

(Renvoi préjudiciel — Principes généraux du droit de l'Union — Droit à une bonne administration et droits de la défense — Réglementation nationale fiscale prévoyant le droit d'être entendu et le droit d'être informé au cours d'une procédure administrative fiscale — Décision d'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée émise par les autorités fiscales nationales sans donner au contribuable l'accès aux informations et aux documents servant de fondement à ladite décision)

(2018/C 005/12)

Langue de procédure: le roumain

Juridiction de renvoi

Curtea de Apel Cluj

Parties dans la procédure au principal

Parties requérantes: Teodor Ispas, Anduța Ispas

Partie défenderesse: Direcția Generală a Finanțelor Publice Cluj

Dispositif

Le principe général du droit de l'Union du respect des droits de la défense doit être interprété en ce sens que, dans des procédures administratives relatives au contrôle et à l'établissement de l'assiette de la taxe sur la valeur ajoutée, un particulier doit avoir la possibilité de se voir communiquer, à sa demande, les informations et documents se trouvant dans le dossier administratif et pris en considération par l'autorité publique en vue d'adopter sa décision, à moins que des objectifs d'intérêt général justifient de restreindre l'accès auxdites informations et auxdits documents.

⁽¹⁾ JO C 314 du 29.08.2016

Arrêt de la Cour (deuxième chambre) du 9 novembre 2017 (demande de décision préjudicielle du Tribunal da Relação do Porto — Portugal) — António Fernando Maio Marques da Rosa / Varzim Sol — Turismo, Jogo e Animação, SA

(Affaire C-306/16) ⁽¹⁾

(Renvoi préjudiciel — Protection de la sécurité et de la santé des travailleurs — Directive 2003/88/CE — Article 5 — Repos hebdomadaire — Réglementation nationale prévoyant au moins une journée de repos par période de sept jours — Périodes de plus de six jours travaillés consécutifs)

(2018/C 005/13)

Langue de procédure: le portugais

Juridiction de renvoi

Tribunal da Relação do Porto

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: António Fernando Maio Marques da Rosa

Partie défenderesse: Varzim Sol — Turismo, Jogo e Animação, SA